

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Instruction du 6 août 2020 relative au lancement de la saison « pluies méditerranéennes intenses » 2020

NOR : INTE2019796J

La ministre de la transition écologique et le ministre de l'intérieur à destinataires in fine.

Les crues dramatiques de l'automne 2019 sur l'arc méditerranéen, notamment dans le Var et les Alpes-Maritimes, rappellent l'importance de l'exposition de notre territoire face aux inondations liées aux pluies méditerranéennes intenses.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation des populations aux phénomènes de pluies intenses et d'inondations dans les départements de l'arc méditerranéen, la circulaire du 27 juin 2016 a créé une campagne de communication saisonnière « pluies méditerranéennes intenses », se déroulant du 1^{er} septembre au 15 décembre. Cette opération vise à sensibiliser nos concitoyens aux risques d'inondation, afin que chacun s'approprie les bons comportements de sauvegarde à adopter ainsi que les consignes à respecter pour assurer sa sécurité.

Cette action concerne 15 départements (Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse). Elle est coordonnée au plan national par le ministère de la transition écologique et le ministère de l'intérieur et relayée par les préfets de zone de défense et de sécurité Sud et Sud-Est en concertation avec chaque préfet de département qui la met en œuvre.

Depuis 2016, la campagne a connu de très bons résultats. Pour une imprégnation à long terme, il vous est proposé de la reconduire pour une cinquième année consécutive.

Elle s'appuiera du 25 août au 30 octobre 2020 sur une campagne de communication financée par le ministère de la transition écologique. Cette campagne est centrée sur la presse quotidienne régionale et sur internet, afin de faire connaître et rappeler le plus largement possible les bons comportements à adopter en cas d'épisodes pluvio-orageux intenses et d'accroître la portée de ces messages.

Selon la même séquence, vous disposerez des outils de communication qui contribueront à la continuité de l'action. Un kit de communication est accessible sur une page dédiée à la campagne à partir du site internet du ministère de la transition écologique et solidaire : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-du-risque-pluie-inondation-dans-l-arc-mediterranéen.

Vous bénéficierez également du soutien de Météo-France ainsi que du réseau de la prévision des crues.

Dans ce cadre, vous êtes invités à formaliser l'ouverture de cette saison à la date qui vous semblera la plus pertinente en fonction du contexte local, notamment en raison de la situation météorologique et des feux de forêts, et ce, avant le 1^{er} octobre 2020.

Vous ferez appel aux maires pour porter cette sensibilisation au plus près des personnes, afin de tenir compte des situations locales et des besoins spécifiques. Il est en effet essentiel que les élus locaux assurent une large diffusion de cette campagne et qu'ils reprennent également, dans leurs actions et supports de communication, les informations relatives aux comportements de sauvegarde.

Vous leur rappellerez également leur responsabilité en termes d'information préventive (Dicrim, affiches, repères de crues et des plus hautes eaux connues) et de sécurité des personnes (PCS, PICS).

Les maires peuvent bénéficier de l'appui des outils d'anticipation des structures chargées de la prévision et de la vigilance : Météo-France pour les phénomènes atmosphériques et Vigicrues pour les inondations. Ces outils sont gratuitement accessibles aux communes abonnées au service d'avertissement de pluies intenses à l'échelle de commune (APIC) et à Vigicrues Flash, service d'avertissement sur les crues soudaines des petits cours d'eau (<https://apic.meteo.fr>). Dans les quinze départements concernés par cette campagne, sur 1 047 communes éligibles, 264 ont fait la démarche de s'abonner. Vous inciterez les communes encore non abonnées à le faire dans les meilleurs délais. Ces outils seront accessibles – *via* abonnement – aux intercommunalités et opérateurs avant la fin de l'année 2020.

Cette campagne nécessite, comme les années précédentes, une grande implication de l'ensemble des acteurs publics, et plus particulièrement celle de vos services (directions des sécurités, DDT(M), DREAL, SDIS...), pour organiser et mettre en œuvre sur vos territoires respectifs des temps forts d'échange, de formation, de sensibilisation à destination des citoyens, voire de simulation pour tester certains dispositifs d'intervention ou de sauvegarde.

Il s'agit de poursuivre nos efforts pour l'instauration d'une véritable culture du risque rendant le citoyen acteur de sa propre sécurité et permettant aux territoires de devenir plus résilients à ces événements.

Enfin, vous êtes invités à transmettre un bref bilan de cette campagne 2020, assorti éventuellement de vos propositions d'évolution, sous le double timbre du ministère de la transition écologique et du ministère de l'intérieur d'ici le 31 janvier 2021. Une trame vous sera transmise au plus tard au 1^{er} octobre 2020 pour faciliter cette remontée d'information.

Fait le 6 août 2020.

BARBARA POMPILI

GÉRALD DARMANIN

DESTINATAIRES

Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud ;
Monsieur le préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, préfet du Rhône, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée ;
Monsieur le préfet de la région Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
Monsieur le préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;
Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes ;
Mme la préfète de l'Ardèche ;
Madame la préfète de l'Aude ;
Madame la préfète de l'Aveyron ;
Monsieur le préfet de la Haute-Corse ;
Monsieur le préfet de la Drôme ;
Monsieur le préfet du Gard ;
Monsieur le préfet de l'Hérault ;
Mme la préfète de la Lozère ;
Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales ;
Monsieur le préfet du Var ;
Monsieur le préfet de Vaucluse.

Copie à :

Monsieur le préfet de la région Occitanie ;
Mesdames et Messieurs les DREAL de Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.